



## PÉRIODE D'INSCRIPTION

Longs métrages de fiction et films documentaires | du 4 au 31 janvier 2021

Courts métrages de fiction, d'animation et documentaire | du 4 au 31 janvier 2021

\* À noter que nous pourrions accepter l'inscription des films jusqu'au 28 février 2021, pour des raisons exceptionnelles et en lien avec la pandémie.

**L'inscription d'un film rend tou(te)s les artistes et artisan(e)s éligibles aux Iris de leur catégorie.**

**Dans le cas où la sortie du film n'est pas encore déterminée, merci de bien vouloir communiquer avec nous.**

## FRAIS D'INSCRIPTION

<b>LONGS MÉTRAGES DE FICTION (incluant les longs métrages d'animation)</b>	
<b>Films dont les coûts de production sont supérieurs à 2 500 000 \$</b>	700 \$
<b>Films dont les coûts de production sont entre 1 500 000 \$ et 2 500 000 \$</b>	500 \$
<b>Films dont les coûts de production sont entre 500 000 \$ et 1 500 000 \$</b>	300 \$
<b>Films dont les coûts de production sont inférieurs à 500 000 \$</b>	200 \$
<b>FILMS DOCUMENTAIRES</b>	
<b>Films dont les coûts de production sont supérieurs à 500 000 \$</b>	300 \$
<b>Films dont les coûts de production sont inférieurs ou égaux à 500 000 \$</b>	200 \$
<b>COURTS MÉTRAGES</b>	
<b>Court métrage de fiction</b>	50 \$
<b>Court métrage d'animation</b>	50 \$
<b>Court métrage documentaire</b>	50 \$

\* Cette contribution monétaire à l'organisation du Gala rend automatiquement éligibles tou(te)s les artistes et les artisan(e)s des catégories existantes pour chaque film inscrit.

\*\* Toute demande d'inscription non accompagnée du paiement sera jugée non admissible et ne sera pas traitée.